



## **COMPTE RENDU**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE**

Séance du 28 juin 2019

Le Conseil Municipal ordinaire de la Commune de Breil sur Roya s'est réuni au lieu habituel de ses séances le 28 juin 2019 à 18H00 sous la présidence de Monsieur André IPERT Maire de Breil sur Roya.

**Étaient présents :** M. André IPERT Maire, Pippo OLIVERI 1<sup>er</sup> Adjoint, M. Abid BOUKHADRA 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Gisèle COTTALORDA 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Renée GINCOURT GIORDANO, M. Jean-Marie MINOTTO, M. Michel BRAUN, Mme Patricia BELTRA, M. Joseph REY, Mme Marie-Lou ALLAVENA, M. Jean-Pierre BEGHELLI, Mme Danielle GASTALDI.

**Étaient absents-excusés :** Mme Angèle VERAN donne pouvoir à Pippo OLIVERI, M. Michel MASSEGLIA donne pouvoir à M. Jean-Marie MINOTTO, Mme Laurence BOETTI FORESTIER donne pouvoir à Mme Marie-Lou ALLAVENA, Mme Bernadette CAUDRON donne pouvoir à M. André IPERT, Mme Sylvia GOSSMANN, Mme Christelle ABIDOS donne pouvoir à Mme Gisèle COTTALORDA, Mme Isabelle COTTA donne pouvoir à Michel BRAUN.

**Secrétaire de séance :** Mme Gisèle COTTALORDA.

**Monsieur le Maire**, remercie le public de sa présence et ouvre la séance ordinaire du Conseil Municipal à 18H00.

Appel des présents par Mme Gisèle COTTALORDA Conseillère Municipale.

Le quorum étant atteint, **Monsieur le Maire**, donne lecture aux membres du Conseil municipal de la liste des décisions valant délibérations.

**Liste des décisions valant délibérations prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code des Communes.**

1	25/04/2019	<p><b>Contrat d'assistance technique pour les installations de la piscine avec la Société Techno Sam.</b></p> <p>Le contrat de maintenance est établi avec la société TECHNO SAM située 23 boulevard Princesse Charlotte à Monaco pour l'assistance technique, l'entretien du matériel situé dans les locaux techniques de la piscine, le suivi du traitement de l'eau et le dépannage des installations. Le contrat est conclu pour une durée d'un an pour un montant de 1 800 € TTC mensuel pendant la période du 01/05 au 31/10).</p>
2	26/06/2019	<p><b>Convention de formation avec le Centre de Formation SICTIAM pour 1 agent communal du service Pôle Jeunesse et Sports.</b></p> <p>La convention est établie avec le SICTIAM et a pour thème « professionnalisation tout au long de la carrière – Ciril Enfance – Montée pédagogique » pour 1 agent communal du service Pôle Jeunesse, et se déroulera le jeudi 4 juillet 2019 à Sophia Antipolis dans les locaux du Sictiam. Le montant de la formation s'élève à 130,00€.</p>

**Approbation du Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2019**

**Monsieur le Maire**, soumet aux membres du Conseil l'approbation du Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2019.

**Approuvé à l'unanimité**

**Approbation du Procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 avril 2019**

**Monsieur le Maire**, soumet aux membres du Conseil l'approbation du Procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 avril 2019.

**Approuvé à l'unanimité**

**EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR**

N°	Objet	Page
1	Approbation du programme local de l'Habitat pour la période 2019-2024	3
2	Décisions modificatives – Budget Principal	4

3	Demande de fonds de concours à la CARF pour les travaux du clos de boules	4
4	Demande de subventions au Conseil Régional PACA pour les travaux de l'école maternelle	4
5	Instauration d'une caution pour la location de locaux communaux aux particuliers	5
6	Délégation donnée au Maire pour la signature d'un acte notarié (vente d'un bâtiment à Piène-Basse)	5
7	Informations diverses	5
8	Questions diverses	7

### 1. Approbation du programme local de l'Habitat pour la période 2019-2024.

Le 9 avril 2019 le Conseil Communautaire de la CARF a arrêté le Programme Local de l'Habitat pour la période 2019 – 2024 ; chaque commune de la CARF doit approuver ce document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat portant à la fois sur les parcs public et privé, la gestion du parc existant et des constructions nouvelles et la réponse aux besoins des populations spécifiques.

Outre les besoins en logement, le PLH doit répondre aux besoins en hébergement et favoriser la mixité sociale et le renouvellement urbain. Il doit être doté d'un dispositif d'observation de l'habitat sur son territoire, afin de pouvoir suivre les effets des politiques mises en œuvre.

À partir d'un diagnostic de la situation existante, le PLH définit les objectifs à atteindre, notamment l'offre nouvelle de logements et de places d'hébergement en assurant une répartition équilibrée et diversifiée sur les territoires.

Quatre orientations structurant la politique de l'habitat ont été définies dans le document d'orientations :

- **Orientation 1 : PROGRAMMER** - Engager un rythme de construction suffisant pour permettre la croissance équilibrée de la population en augmentant la part des résidences principales
- **Orientation 2 : DIVERSIFIER** - Assurer la fluidité des parcours résidentiels tout au long de la vie sur le territoire en développant une offre locative adaptée aux ménages, jeunes et seniors (logement locatif social, mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat pour mobiliser le parc privé, accession abordable, etc.)
- **Orientation 3 : REHABILITER** - Améliorer la qualité du parc et mobiliser le parc vacant dans une logique de maîtrise de la consommation foncière et de redynamisation des centralités en améliorant le confort des logements, leur performance énergétique et en luttant contre les situations d'habitat indigne,
- **Orientation 4 : PILOTER** - Placer la CARF au cœur de la politique de l'habitat en mettant en place un observatoire de l'habitat et en organisant des rencontres régulières avec l'ensemble des acteurs de ce domaine.

Sur la base de ces orientations politiques, dix fiches actions déclinent la stratégie à mener par la CARF pour atteindre les objectifs, notamment quantitatifs du PLH, qui visent la production d'environ 680 logements par an, dont 300 logements locatifs sociaux.

**Monsieur le Maire** propose au Conseil Municipal d'approuver le Programme Local de l'Habitat pour la période 2019 – 2024.

**Approuvé à l'unanimité.**

## **2. Décisions modificatives – Budget Principal.**

**Monsieur le Maire** donne la parole à la **Secrétaire Générale de Mairie** qui explique la nécessité de modifier les imputations de certaines opérations de fonctionnement (DM n°1) et d'investissement (DM n°2 et 3), à la demande de la trésorerie de Breil sur Roya.

**Monsieur le Maire** propose au Conseil Municipal d'approuver les décisions modificatives n° 1, 2 et 3 au Budget Principal.

**Vote :** Pour : 17

Abstention : 1 (Mme Laurence FORESTIER)

## **3. Demande de fonds de concours à la CARF pour les travaux du clos de boules.**

**Monsieur le Maire** expose que suite à une entrevue avec les membres du bureau de l'association « La Boule Breilloise » et en accord avec eux, il paraît nécessaire de clôturer une partie du terrain afin de sécuriser le passage des piétons.

Une convention sera établie avec l'association afin de définir les modalités d'utilisation des locaux et terrains.

Le montant des travaux est estimé à 10 000 € HT et sera financé à 50 % par la commune.

**Monsieur le Maire** propose de demander une aide financière à la CARF au titre des fonds de concours 2019 à hauteur de 50 % du montant total des travaux.

**Approuvé à l'unanimité.**

## **4. Demande de subventions au Conseil Régional PACA pour les travaux de l'école maternelle.**

**Monsieur le Maire** explique que par délibération en date du 25 Septembre 2017, la Commune a approuvé le projet d'extension et de rénovation de l'école maternelle, et pour ce faire, a délégué la maîtrise d'ouvrage de cette opération au SIVOM de la Roya.

Suite à un courrier au Conseil Régional PACA détaillant les qualités environnementales des travaux qui vont être effectués à l'école maternelle, la commune souhaite solliciter l'aide de la Région au titre du FRAT 2019 (Fond Régional d'aménagement du territoire).

En effet, cette extension obéit aux derniers standards en développement durable. Le nouveau bâtiment est réalisé en ossature bois avec une isolation des murs et de la toiture et la mise en place de panneaux photovoltaïques. L'ancien bâtiment est totalement isolé et le système de chauffage modernisé (pompe à chaleur).

Ce choix de construction-rénovation s'inscrit dans un programme aux objectifs énergétiques et durables très performants et soutenus par un accompagnement BDM (Bâtiments Durables Méditerranéens).

**Monsieur le Maire** propose de solliciter une aide financière de 200 000 € auprès de la région au titre du FRAT 2019.

**Approuvé à l'unanimité.**

#### **5. Instauration d'une caution pour la location de locaux communaux aux particuliers.**

Afin de responsabiliser les utilisateurs privés des locaux appartenant à la commune et en raison des travaux de rénovation qui ont été effectués, **Monsieur le Maire** propose d'instaurer une caution pour les locations suivantes :

- A Ca d'Brei : 300,00 €
- Chapiteau : 500,00 €

**Vote :** Pour : 17

Abstention : 1 (Mme Laurence FORESTIER car elle n'a pas eu les informations nécessaires relatives à ce point de l'ordre du jour).

#### **6. Délégation donnée au Maire pour la signature d'un acte notarié (vente d'un bâtiment à Piène-Basse).**

**Monsieur le Maire** explique que la commune va procéder à la vente d'une bâtisse à Piène Basse située section N 1058 et d'un terrain attenant section N 1059 à Monsieur Damien PFLAUM pour un montant de 13 000,00 €.

**Monsieur le Maire** propose au Conseil Municipal de l'autoriser à donner procuration à un clerc de notaire de l'étude de Maître Thierry Pfister, Notaire à Hœnheim (67 800), pour procéder à cette vente.

**Vote :** Pour : 17

Abstention : 1 (Mme Laurence FORESTIER car elle n'a pas eu les informations nécessaires relatives à ce point de l'ordre du jour).

#### **7. Informations diverses.**

- Suite au départ à la retraite de la Secrétaire Générale de Mairie le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la commune a lancé le recrutement d'un(e) Directeur(trice) Général(e) des Services.

- La Responsable des Ressources Humaines qui part également à la retraite le 1<sup>er</sup> janvier 2020 sera remplacée par un agent déjà en poste à la mairie. La commune doit donc procéder au remplacement de cet agent qui a en charge le secrétariat du Maire.
- **Monsieur le Maire** informe de la visite du Préfet des Alpes-Maritimes le mardi 30 juillet 2019. Il sera à Breil aux alentours de 9h pour une durée de 30 minutes et se rendra ensuite dans les autres communes de la vallée de la Roya. **Monsieur le Maire** étant absent, il sera représenté par **M. Pippo OLIVERI**, son Premier Adjoint.
- **Le point sur les travaux :**
  - L'échafaudage de la porte de Gènes est en place : les travaux vont commencer prochainement.
  - Les travaux du clocher de Notre dame du Mont sont pris en charge par un nouvel architecte grâce auquel la commune va économiser 30 % sur le prix initial.
  - Les WC publics vont être livrés et installés derrière la mairie.
  - Les WC du stade sont terminés.
  - Le passage à niveau sera opérationnel avant la fin de l'année : la SNCF doit intervenir pour coordonner les barrières avec les feux tricolores.
  - L'agrandissement des trottoirs entre le passage à niveau et la gare, effectué par le Conseil Départemental, est en cours pour faciliter la circulation des piétons.  
**Mme Marie-Lou ALLAVENA** propose que ce trottoir soit prolongé jusqu'au quartier Veil.
  - Le spectacle des enfants de l'école primaire (à 10h30) ainsi que la kermesse prévue le samedi 29 juin sont transférés au chapiteau en raison des fortes chaleurs.
  - À l'occasion des festivités de la Saint Jean au hameau de Libre, un recueillement sur la tombe de **M. Mario AMERIO**, ancien Premier Adjoint au Maire, aura lieu le samedi 29 juin à 11h30.

**M. Jean-Pierre BEGHELLI**, Conseiller Municipal, demande quelles dispositions ont été mises en place par la Mairie pendant la canicule pour les personnes âgées.

**M. Pippo OLIVERI**, Premier Adjoint, explique que des mesures ont été prises, comme chaque année : appels téléphoniques et visites aux personnes âgées, distribution d'eau si besoin, surveillance par les aides ménagères du CCAS ainsi que par les infirmières qui interviennent régulièrement à domicile.

**Mme Marie-Lou ALLAVENA** rappelle que ces dispositifs ont été mis en place par le CCAS depuis de nombreuses années, même en dehors des périodes de canicule.

- **Monsieur le Maire** donne la parole à **M. Michel BRAUN** qui alerte les membres du Conseil Municipal sur l'avenir incertain de la ligne ferroviaire Nice-Breil-Vintimille-Cuneo : fermeture des guichets, travaux importants qui doivent être réalisés, suppression de nombreux trains.

**8. Questions diverses.**

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur André IPERT Maire, remercie l'assemblée et clôture la séance à 19h30.

 André IPERT  
Maire de Breil sur Roya